

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 377

présenté par  
M. Pupponi, M. Le Bouillonnet, Mme Lepetit, M. Goldberg,  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant :**

La première phrase du huitième alinéa de l'article L. 141-1 du code de l'urbanisme est complétée par les mots : « au plus tard six mois après son adoption par le conseil régional ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.